RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00136
Numéro SIREN : 819 110 511
Nom ou dénomination : ABERNARD

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2023 sous le numéro de dépôt 857

dkpartners

Fiduciaire
Expertise
Audit

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée ABERNARD en Société par Actions Simplifiée

ABERNARD

Société à Responsabilité Limitée au Capital de 116 494 euros
41 rue de la Tour Chabot - 79000 NIORT



Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société à Responsabilité Limitée ABERNARD en Société par Actions Simplifiée

A l'associé unique de la société ABERNARD,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique en date du 7 mars 2023, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 10 mars 2023

FIDUCIAIRE EXPERTISE AUDIT
Commissaire à la Transformation

Jean-Pierre Raynal